

Les Frênes Têtards

► LES RÔLES DES FRÊNES TÊTARDS

- **La production de bois de chauffage :**

Le Frêne têtard résulte d'émondages (coupe de branches sur un arbre étêté) réguliers qui étaient effectués tous les 7-9 ans dans le but de récolter du bois de feu.

- **La protection du bétail :**

Les animaux peuvent s'abriter du soleil au cours de l'été en restant aux abords des frênes.

- **La fixation des berges :**

Le système racinaire dense du frêne permet la fixation du bord des berges et évite ainsi leur effondrement.

- **L'intérêt biologique :**

- L'association frênes têtards et peupliers en alignement contribue à une diversité biologique élevée.
- Les frênes têtards offrent des zones refuges pour de nombreux petits mammifères.
- Les arbres le long des cours d'eau ont un rôle essentiel dans l'écosystème de la rivière et des berges.

- **L'aspect paysager :**

Cet intérêt paysager est lié à la forme originale de l'arbre. Les frênes têtards viennent former une voûte au-dessus de l'eau et créent des contrastes de lumière et d'ombre.



Photo : CRPF Poitou-Charentes

▲ Alignement de frênes têtards

► LA CONSERVATION DES FRÊNES TÊTARDS

L'entretien des têtards était autrefois assuré grâce à l'importance de leur bois pour le chauffage. Aujourd'hui, cet entretien est devenu aléatoire et les frênes ne sont plus émondés régulièrement.

Supprimer trop de branches sur un têtard non entretenu depuis 20 ans provoque un stress important qui affaiblit considérablement l'arbre. La solution la plus appropriée consiste alors à ne couper qu'une partie des branches : les brins latéraux et les plus gros brins.

La prochaine coupe enlèvera le reste, 5 à 10 ans plus tard.

► LA RECONSTITUTION

La plupart des frênes têtards existant dans le Marais Poitevin sont aujourd'hui très âgés (entre 80 et 120 ans). Il est donc urgent de pourvoir à leur remplacement.

Les techniques de plantations sont les mêmes que celles évoquées dans la fiche "création des ripisylves". Seul va différer le mode de culture. On peut également favoriser le développement de brins naturels qui se sont installés sur le bord des fossés. Il faudra toutefois que ceux-ci soient bien conformés (tronc droit sur 1,50 m et bonne vigueur).

► L'ÉMONDAGE

Rappel : si le frêne conduit en haut jet peut produire du bois d'œuvre au même titre que l'aulne, il doit cependant être limité aux berges suffisamment hautes, pour que l'ensemble de son système racinaire soit opérationnel.

Dans le cas contraire, il sera cultivé en têtard et devra subir des émondages réguliers pour éviter son évolution en "grand arbre".

La première opération s'appelle **l'étêtage** et se réalise en hiver lorsque le frêne a atteint 15 cm de diamètre.



Photo : CRPF Poitou-Charentes

▲ Arbre émondé

Pour des raisons de sécurité, il est fortement conseillé de pratiquer cette opération à 1,50 m maximum du sol. Au-delà de cette hauteur, l'intervention à l'aide d'une nacelle doit être préconisée.

La deuxième opération, **l'émondage**, interviendra dans un délai maximum de 10 ans. Au-delà, les branches sont trop grosses et la coupe fatigue énormément l'arbre. D'ailleurs, les usages locaux prévoyaient des émondages espacés de 7 à 9 ans (ce qui correspondait à la durée des baux ruraux).

Si ces opérations sont effectuées correctement, la production moyenne d'un arbre têtard est d'**au moins 1 stère de bois de feu** à chaque émondage.



Pour plus de renseignements, contactez votre technicien :

*La Forêt
notre
savoir-faire*

